



Le Carniérois

Bulletin de liaison de la Municipalité

N°131 Novembre 2015

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour la commémoration de l'armistice de 1918, nous nous retrouverons

- **le Mercredi 11 novembre**

A 10h00 en l'église Saint Germain pour la messe du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires.

A 11h00 au monument aux morts pour le dépôt de gerbes, le discours officiel et le devoir de mémoire qui seront suivis du recueillement aux cimetières civil et militaire.

L'Harmonie « La clé de sol » de Saint Hilaire nous accompagnera pour cette commémoration ainsi que les enfants de l'école

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation patriotique.

BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte nationale annuelle de denrées non périssables aura lieu en mairie les :

- Vendredi 27 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- Samedi 28 novembre de 9h00 à 12h00

Cette collecte permet à la population d'exprimer sa solidarité d'une manière concrète en apportant en Mairie des denrées non périssables (café, pâtes, sucre, lait concentré, conserves, confitures, légumes secs...) qui seront redistribuées par des associations ayant passé un accord d'approvisionnement gratuit et agissant conformément à l'éthique de la Banque Alimentaire, en l'occurrence en ce qui nous concerne, la Croix Rouge Française de Caudry qui, avec les autres antennes du Nord, collecteront et redistribueront les denrées collectées dans notre département.

RESTOS DU COEUR

Les inscriptions pour la campagne 2015/2016 auront lieu en Mairie

Uniquement ce Lundi 9 Novembre de 14h00 à 17h00

Pour vous aider à remplir votre dossier, merci de bien vouloir vous munir des documents suivants :

- Votre livret de famille,
- votre carte nationale d'identité
- Vos Justificatifs de ressources mensuelles (attestation CAF, Pôle Emploi, Retraite....)
- Votre justificatif de domicile (quittance EDF)
- Votre dernière quittance avec le montant de votre loyer
- Tous documents relatifs à un dossier de surendettement en cours ou de dettes particulières excepté les prêts à la consommation.

Si vous avez un doute sur le fait de pouvoir en bénéficier ou pas, n'hésitez pas à vous présenter.

BRANCHAGES DANS LE RESEAU ELECTRIQUE

ERDF nous informe de la nécessité de veiller à ce que les branches de vos arbres ne soient pas en contact avec le réseau électrique, avec le vent et l'usure, cela peut provoquer des cassures et des chutes de fils électriques.

Les frais relatifs à la remise en état du réseau incomberont aux propriétaires des arbres.

NOS AMIS LES CHIENS

Se désespèrent et sont honteux d'avoir des maîtres aussi désinvoltes envers les autres car ils ne ramassent pas les déjections. A défaut de ramasser voire de pousser du pied l'objet du délit dans le caniveau, ils pensent plus judicieux de laisser cette, agréable, besogne aux riverains.

Cette situation perdure malgré les appels à la civilité qui paraissent régulièrement dans le Carniérais. Pour palier à cela, il vous est demandé de bien vouloir transmettre en mairie la description des chiens dont vous avez vu le maître, laisser les déjections de celui-ci sur l'espace public (trottoir, rue, espace vert...).

A défaut de pouvoir publier le nom des propriétaires, la description de leur chien le sera.

Pensez aussi à vérifier que votre chien ne cause aucune gêne à votre voisinage par ces aboiements intempestifs et répétitifs de nuit comme de jour.

ECONOMIES BUDGETAIRES

Comme beaucoup de communes, nous allons être amenés à restreindre nos dépenses de fonctionnement si nous souhaitons pouvoir continuer à investir dans les infra-structures communales (voirie, bâtiments, école, péri-scolaire...) sans pour cela augmenter les impôts locaux.

Des décisions ont été prises en conseil municipal, la plus emblématique a été la suppression des vacances de neige dès cette année 2016.